

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF677

présenté par

Mme Guetté, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, rapporteure Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, rapporteur M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	72 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Fonds de sauvegarde et de développement de l'industrie photovoltaïque (<i>ligne nouvelle</i>)	72 000 000	0
TOTAUX	72 000 000	72 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Cet amendement a pour objet la création d'un fonds de sauvegarde et de développement de l'industrie photovoltaïque piloté par la Banque publique d'investissement.

La souveraineté industrielle de la France sur les équipements photovoltaïques est à reconstruire. En 2018, le dumping social international a conduit à la délocalisation en Asie de l'assemblage de modules photovoltaïques de l'entreprise iséroise Photowatt. La presse se fait régulièrement l'écho des difficultés de cette société pionnière du secteur. Dès lors, les pouvoirs publics doivent tout mettre en œuvre pour sauvegarder et développer l'outil industriel existant, notamment au sein de l'entreprise Photowatt, et ce au service de l'emploi local et de la souveraineté énergétique nationale.

La Banque publique d'investissement constitue d'ores et déjà un financeur de la recherche et développement dans le secteur de l'énergie photovoltaïque. Le fonds de sauvegarde et de développement de l'industrie photovoltaïque doit permettre de renforcer la capacité de la BPI à investir dans les entreprises innovantes du secteur. Il doit aussi permettre de faciliter l'industrialisation des solutions photovoltaïques innovantes et de consolider les outils industriels

existants. Il s'agit ainsi d'intensifier le soutien public à l'industrie photovoltaïque et de développer la capacité des pouvoirs publics à planifier son développement.

L'amendement créé un programme « Fonds de sauvegarde et de développement de l'industrie photovoltaïque ». Pour abonder le fonds, il réalise un transfert de crédits d'un montant de 72 millions d'euros en crédits de paiement et autorisations d'engagements de l'action 13 « Soutien aux effacements de consommation » du programme 345 « Service public de l'énergie » vers le nouveau programme « Fonds de sauvegarde et de développement de l'industrie photovoltaïque ». Avec ces 72 millions d'euros transférés, l'amendement invite le Gouvernement à compléter le nouveau fonds pour atteindre 1 milliard d'euros. »